











DIVES-SUR-MER - Réuni mardi à la salle Guy Moquet Le collectif amianté en appelle aux élus



Nouvelle réunion mardi dernier des membres du Collectif Amianté de Dives-sur-mer. A leurs côtés, de nombreux élus dont le maire de Dives Pierre Mouraret, celui de Deauville Philippe Augier et des représentants des communes de Cabourg, Houlgate et Gonnevill-sur-mer. Le président du collectif Jean-Pierre Rocard a fait le point de la situation et a rappelé que pour le moment, plus de 5 000 signatures ont été recueillies, dont celles d'élus des communes de la CCED et bien d'autres de la région Basse-Normandie.

Jean-Pierre Rocard a rappelé que « si l'arrêté de classement a pu être annulé, c'est parce que l'Etat ne l'a pas défendu et a laissé le Collectif seul en assurer sa défense. L'Etat, par l'intermédiaire du Directeur du Travail, a donné les arguments à Trefimetaux pour contester l'arrêté de classement. L'Etat a-t-il voulu protéger Trefimetaux dans cette affaire ? »

De nombreux élus présents dans l'assistance mardi dernier.

Dire cela, ce n'est pas céder à la démagogie, mais tout simplement dire la vérité ».

Les membres du Collectif rappellent que sans leur action déterminée, « il n'y aurait pas eu de classement du site Trefimetaux en site amianté, ce qui a permis de régler de nombreuses situations jusqu'à son annulation ».

Ils exigent que l'Etat prenne un nouvel arrêté de classement. Ils demandent à tous les parlementaires et élus du département de saisir le gouvernement d'une question écrite demandant un nouvel arrêté. « Nous mènerons toutes les actions que nous jugeons nécessaires pour obtenir gain de cause et lançons

à tous un appel pour soutenir notre juste combat ».

C'est l'appel qui était lancé mardi. Le texte demandant un nouvel arrêté sera par ailleurs transmis à Xavier Bertrand, ministre du Travail. Ce dernier, présent demain à Dozulé, sera vraisemblablement abordé par le collectif.

edi 16
D por
ce, oit-

tes

diman-
service

Des actions dans les semaines à venir

■ Réunis en assemblée générale jeudi dernier, les membres du Collectif amiante Tréfinmétaux ont dressé un bilan de l'année écoulée. Le président Jean-Pierre Rocard a élevé la voix contre l'attitude de certains membres et des élus, et a promis des actions dans les semaines à venir.

Réunion tendue jeudi après-midi pour les membres du collectif Amiante Tréfinmétaux. Le combat acharné mené par ses adhérents revendique deux mandats : une nouvelle inscription de l'entreprise sur la liste des établissements ouvrant droit au départ anticipé à la retraite et le départ effectif en retraite pour les salariés ayant dépassé une demande de départ anticipé en mars 2007 et ayant, à l'époque, reçu une réponse positive.

Mais au-delà de la cause défendue, le président Jean-Pierre Rocard déplore de plus en plus les difficultés rencontrées sur le parcours.

Des frais juridiques importants

Le collectif Amiante Tréfinmétaux de Dives-sur-Mer dispose aujourd'hui de 194 adhérents. C'est moins que précédemment, « vingt personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion » souligne quelque peu désempoigné Jean-Pierre Rocard. « Il s'agit pour la plupart de personnes ayant obtenu satisfaction, et qui considèrent qu'ils n'ont plus à apporter au collectif » déplore amèrement le président.

Du côté des finances, le collectif dispose actuellement d'un



Le président Jean-Pierre Rocard se dit agacé par l'attitude de certaines personnes, et remet en cause certains engagements.

solde de 13 648 euros en caisse. Ce qui est à la fois beaucoup et peu... « Le collectif paye les dossiers passés en justice, je vais devant les tribunaux pour récupérer les sommes liées à l'article 700 », indique le président, qui se dit fermement opposé « à utiliser l'argent public pour payer les tribunaux. L'article 700 nous permet d'avoir une caisse suffisamment importante pour gérer les frais juridiques ». Pas de marge à constater néanmoins car ces frais sont importants dans chaque cas.

Lettre ouverte et actions

Le courroux du président et de son bureau s'oriente également vers les élus accompagnant le collectif dans sa lutte. En premier lieu, Nicole Ameline, dont l'absence à l'assemblée générale a été très remarquée. Dans une lettre ouverte

de deux pages, Jean-Pierre Rocard remémore les interventions de la députée à destination du collectif. Morceaux choisis : « si les dossiers ont été déposés, l'ensemble des salariés

doit être pris en compte dans l'arrêt de reconnaissance » précisait en mars 2009 la députée. Mais Jean-Pierre Rocard constate aujourd'hui que « trois personnes sont traitées hors

amiante, ce qui détourne le problème vers les retraites et la pénibilité ». Autre exemple, « je me suis engagée, tout sera mis en œuvre pour respecter l'égalité de traitement et la justice », indiquait la députée, « où en sont ces belles paroles et engagements actuels ? » s'interroge le président.

Face à l'immobilisme des pouvoirs publics, le collectif a décidé de hausser le ton avec une série d'actions prévues dans les semaines à venir. Distribution de tracts sur les marchés de Dives et Cabourg pendant les vacances scolaires, au pèlage de Dozulé, à la Préfecture, aux Conseils Régionaux et Général.

Par ailleurs, le président annonce, « nous serons présents aux réunions publiques de Madame Anelina, où nous nous permettrons de l'interpeller sur ces problèmes ».

Nicolas MOUCHEL



Une fois de plus, l'assemblée était conséquente pour connaître les avancées du combat du collectif.